



Comité économique et social européen

Bruxelles, le 04 mars 2003

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DES 26 ET 27 FÉVRIER 2003
SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS

**Les avis du CESE sont accessibles in extenso et dans les 11 langues
officielles sur le site Internet du Comité à l'adresse suivante:**

<http://www.esc.eu.int> (rubrique "Documents")

L'assemblée plénière des 26 et 27 février 2003 a été marquée par la participation de Sir Albert BORE, Président du Comité des régions.

1. RÉSOLUTION POUR LE CONSEIL DE PRINTEMPS

- *Référence:* CESE 317/2003
- *Points clés:* D'après la résolution du Comité économique et social européen pour le Conseil européen de printemps, la stratégie de Lisbonne se trouve en difficulté.

Le rapport de la Commission pour le Conseil européen de printemps sur la stratégie de Lisbonne, stratégie de renouveau économique, social et environnemental, met en évidence le fait que, même si certains progrès ont été réalisés, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie de développement durable a pris un sérieux retard. Le Comité économique et social européen (CESE) est convaincu que l'insuffisance des progrès accomplis est essentiellement imputable au manque d'engagement de nombreux États membres dans la mise en œuvre de la stratégie. Le CESE demande aux États membres, mais également aux institutions européennes, aux régions, aux partenaires sociaux et à la société civile dans son ensemble de s'engager davantage à œuvrer en faveur des objectifs de Lisbonne.

Le CESE estime que les objectifs de Lisbonne sont toujours d'actualité. Il convient de faire des efforts pour rebâtir la confiance chez les citoyens européens et créer une vision positive pour l'avenir basée sur la participation des citoyens, afin de garantir une répartition plus équilibrée de la richesse et des surplus produits par la technologie moderne. Le CESE considère que, dans le climat politique et économique actuel, il est capital que l'UE renforce son message sur l'importance de faire avancer les questions liées au développement durable.

"La situation économique s'est dégradée au cours des deux dernières années et en l'absence d'une croissance économique soutenue et durable, il sera impossible d'atteindre les autres objectifs fixés à Lisbonne. Le CESE souligne la nécessité de mieux cibler les grandes orientations des politiques économiques de l'UE et l'application du pacte de stabilité et de croissance, afin de promouvoir une activité économique durable et la préservation du pouvoir d'achat individuel, ainsi que l'emploi.

En ce qui concerne l'emploi, le CESE souligne qu'il est favorable à des lignes directrices pour l'emploi moins nombreuses, plus stables et mieux ciblées. Il insiste également sur l'importance de la promotion du plein emploi, de la qualité et de la productivité du travail, ainsi que de la cohésion et d'un marché du travail favorisant l'insertion.

Le CESE regrette que le développement durable, l'un des principaux défis que l'UE doit relever, ne soit ni encore pleinement intégré à la stratégie de Lisbonne, ni reconnu comme étant l'une des toutes premières priorités des institutions communautaires et des États membres. Dans le climat

économique et social actuel, il est capital que l'UE renforce son message sur l'importance de faire avancer le développement durable.

Le CESE rappelle que le sommet de Lisbonne demandait aux entreprises, aux partenaires sociaux et à la société civile en général de participer activement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Le CESE veillera à ce que cela soit le cas."

- **Contact:** *M. Johannes Kind*
(Tél.: +32 2 546 9111 – e-mail: johannes.kind@esc.eu.int)

*

* *

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ***La stratégie de Lisbonne et le développement durable***

- **Rapporteur:** M. EHNMARK (Salariés – S)
Corapporteur: M. RIBBE (Activités diverses – D)
- **Référence:** Avis d'initiative – CESE 289/2003
- **Points clés:** Le rapport de la Commission au Conseil européen de printemps sur la stratégie de Lisbonne visant au renouveau économique, social et environnemental montre clairement qu'en dépit des progrès accomplis, sa mise en œuvre accuse un sérieux retard. Du fait de la situation problématique dans laquelle se trouve ladite stratégie, les mesures relatives au développement durable de l'UE sont elles aussi à la traîne. Le rapport fait état de disparités croissantes entre les États membres sur le plan de sa mise en œuvre dans son ensemble.

Le CESE déplore que le développement durable n'ait pas encore été pleinement intégré dans la stratégie de Lisbonne, ni reconnu comme un des défis majeurs que doit relever l'UE. Se plaçant notamment dans la perspective des aboutissements du sommet mondial de Johannesburg, il invite le sommet de printemps à repositionner cette notion en objectif primordial de l'Union, à laquelle elle donne l'occasion de jouer un rôle de chef de file au niveau mondial. Il invite les présidences grecque et italienne à veiller à mettre en train les actions nécessaires au plan opérationnel et à la placer au cœur du débat sur l'avenir de l'UE.

Le CESE estime que la stratégie de développement durable de l'UE doit être traduite en termes concrets et souligne qu'il importe tout particulièrement de progresser dans trois domaines, à savoir:

- un soutien plus vigoureux aux investissements publics et privés dans les technologies novatrices et propres,
- les améliorations qualitatives du travail,
- une discussion élargie sur la question des modes de production et de consommation non durables.

Il propose en outre que le sommet entame une action cohérente au sein de l'UE pour réduire sa dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles.

- **Contact:** *M. Johannes Kind*
(Tél.: +32 2 546 9111 – e-mail: johannes.kind@esc.eu.int)

- **Détergents**

- **Rapporteur:** M ADAMS (Activités diverses – UK)
- **Référence:** COM(2002) 485 final – 2002/0216 COD – CESE 282/2003
- **Points clés:** Le CESE remarque et partage l'inquiétude et le mécontentement très réels de nombreux scientifiques européens spécialistes de l'environnement quant à la proposition de la Commission et invite donc la Commission et l'industrie des détergents – qui a accompli des progrès significatifs en matière de développement commercial de substituts aux ingrédients de détergents ayant des effets dommageables connus ou, de manière plus générale, des répercussions indirectes sur l'environnement – à encourager l'adoption, et l'utilisation par l'industrie, de produits totalement biodégradables et non toxiques, de même que l'application d'un programme d'éducation positive des consommateurs.

En particulier, le Comité recommande:

- l'inclusion d'essais sur la biodégradation en anaérobiose et l'établissement de normes et niveaux appropriés;
- la promotion de l'utilisation d'agents de surface rapidement biodégradables d'une manière qui n'entraîne pas de risques de toxicité pour l'environnement;
- des méthodes de test plus précises permettant de contrôler plus précisément la biodégradation au fil du temps;

- la prise d'un engagement clair concernant l'interdiction des substances, contenues dans les produits de nettoyage, qui sont responsables de dommages excessifs causés à l'environnement et ce, sur la base d'une révision continue afin d'inclure les conclusions de nouvelles études au fur et à mesure de leur publication;
 - la communication des caractéristiques de l'impact sur l'environnement que présente le produit (et pas uniquement les agents de surface), par exemple en exigeant que les niveaux de biodégradabilité primaire et finale déterminés par une méthode d'essai améliorée soient exprimés en pourcentage sur l'étiquette du produit;
 - une éducation des consommateurs portant sur l'utilisation correcte des détergents afin de supprimer les dosages inutilement élevés, ainsi que de nouvelles recherches et informations (communiquées par l'étiquetage et la publicité) sur le contrôle du dosage, qui aideront les consommateurs à réduire la quantité de détergent utilisé à la source; et
 - l'application aux produits portant le label écologique de la disposition prévoyant la mention sur l'emballage du nombre de lessives "classiques" réalisables.
- **Contact:** *M. Johannes Kind*
(Tél.: +32 2 546 9111 – e-mail: johannes.kind@esc.eu.int)

- ***CFC et BCM (couche d'ozone)***

- **Rapporteur:** M. BRAGHIN (Employeurs – I)
- **Référence:** COM(2002) 642 final – 2002/0268 COD – CESE 283/2003
- **Contact:** *Mme Eleonora Di Nicolantonio*
(Tél.: +32 2 546 9454 – e-mail: eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int)

*

* *

3. STRATÉGIE DE LISBONNE

- ***Participation financière des travailleurs***

- ***Rapporteur:*** M. SEPI (Salariés – I)

- ***Référence:*** COM(2002) 364 final – CESE 284/2003

- ***Points clés:*** Le CESE souligne que le principe de la participation financière est cohérent avec les objectifs de cohésion sociale et de développement économique que l'Union européenne s'est fixés. Il juge en conséquence utile que les efforts visant à promouvoir cet instrument soient intensifiés afin d'approfondir les connaissances dans ce domaine mais également d'identifier les obstacles actuels. Par ailleurs, ces efforts ne devraient pas se limiter aux grandes entreprises multinationales. Ainsi, il faudrait également tenir compte des besoins spécifiques des autres secteurs, notamment des PME, du secteur non-marchand et du secteur public, qui constituent une composante importante de l'économie européenne.

De l'avis du Comité, la communication de la Commission contribue dans une large mesure à relancer l'initiative communautaire relative à la participation financière et à stimuler les États membres et les partenaires sociaux afin qu'ils prennent des initiatives concrètes visant à favoriser la diffusion.

Le CESE souligne combien il importe que la participation financière soit prise en considération par l'actuel système de gouvernance d'entreprise et que l'on tienne compte de l'éventuelle contribution qu'elle peut apporter en termes de croissance et d'amélioration de la transparence des entreprises européennes.

- ***Contact:*** M. Pierluigi Brombo

(Tél.: +32 2 546 9718 – e-mail: pierluigi.brombo@esc.eu.int)

*

* *

4. **RECHERCHE**

- ***Espace européen de la recherche - nouvel élan***

- **Rapporteur:** M. WOLF (Activités diverses – D)

- **Référence:** COM(2002) 565 final – CESE 288/2003

- **Points clés:** Le CESE recommande d'adapter les nouvelles mesures de promotion de la recherche, de coordination, de mise en réseau ou d'intégration, et leur calendrier aux conditions délicates de fonctionnement de la science et de la recherche d'excellence; ainsi que de prendre en considération et de compenser, dans les mesures de promotion et les dispositifs réglementaires, les charges éventuelles liées à la mobilité de manière à ce qu'il n'en résulte pas de désavantages mais au contraire suffisamment d'incitants.

Le CESE soutient explicitement la création d'un "brevet communautaire".

En plus, le CESE appuie toutes les mesures qui tendent à promouvoir une autocoordination des instituts de recherche et de leurs acteurs, également au niveau européen. Quant à une coordination par la Commission, elle devrait se concentrer sur les objectifs thématiques et se limiter aux besoins concrets (grands équipements, infrastructures) pour lesquels une telle coordination, qui aille au-delà des différents États membres, s'avère effectivement utile et nécessaire.

- **Contact:** M. Nemesio Martinez

- (Tél.: +32 2 546 9501 – e-mail: nemesio.martinez@esc.eu.int)

- ***Recherche – Objectif 3% du PIB***

- **Rapporteur:** Mme SIRKEINEN (Employeurs – FIN)

- **Référence:** COM(2002) 499 final – CESE 278/2003

- **Points clés:** Le CESE souligne que la R&D, spécialement en période de ralentissement économique, doit être considérée comme un investissement et non pas comme une dépense; ainsi que les objectifs en matière de compétitivité, croissance économique, emploi, normes environnementales et sanitaires élevées et développement durable équilibré ne peuvent être atteints qu'en mettant l'accent sur la connaissance, la R&D et l'innovation. En plus, il encourage la Commission à présenter un argumentaire plus convaincant et à davantage inciter les États membres à agir étant donné les changements radicaux qui s'imposent et propose que les fonds

régionaux et les aides aux pays candidats bénéficient à la R&D. Le CESE insiste davantage sur la suppression des frontières et des obstacles à la coopération et la mise en réseau que sur la coordination générale "d'en haut" et considère qu'il faut mettre en œuvre les propositions de la Commission, en ce qui concerne, notamment, le renouvellement des règles régissant les aides d'État pour le financement en R&D.

- **Contact:** *M. Nemesio Martinez*
(Tél.: +32 2 546 9501 – e-mail: nemesio.martinez@esc.eu.int)

*

* *

5. **PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

- ***Stratégie politique des consommateurs***

- **Rapporteur:** Mme DAVISON (Activités diverses – UK)

- **Référence:** COM(2002) 208 final – CESE 276/2003

- **Points clés:** Le Comité se félicite de la communication de la Commission relative à la stratégie pour la politique des consommateurs 2002-2006. Il est favorable à une harmonisation maximale, mais il considère que la protection des consommateurs doit constituer une priorité absolue. La directive sur le commerce électronique doit être mise en œuvre rapidement afin de protéger les consommateurs en ligne. Le Comité est partisan de l'application effective de la réglementation existante et de la coopération entre les organismes chargés de l'application. Il prône l'intégration des politiques de protection des consommateurs dans d'autres domaines politiques majeurs, notamment l'éducation.

- **Contact:** *M. João Pereira dos Santos*
(Tél.: +32 2 546 9245 – e-mail: joao.pereiradossantos@esc.eu.int)

*

* *

6. SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ***Précurseurs de drogues***

- **Rapporteur:** Mme LE NOUAIL (Salariés – F)

- **Référence:** COM(2002) 494 final – 2002/0217 COD – CESE 277/2003

Points clés: Le Comité appuie la démarche et préconise une application uniforme de la législation communautaire dans ce domaine afin d'éviter tout détournement des précurseurs de drogues en vue de la fabrication de drogues illicites.

- **Contact:** *M. Nemesio Martinez*
(Tél.: +32 2 546 9501 – e-mail: nemesio.martinez@esc.eu.int)

- ***Produits d'origine animale – consommation humaine - contrôles***

- **Rapporteur:** M. DONNELLY (Activités diverses – IRL)

- **Référence:** COM(2002) 377 final – 2002/0141 COD – CESE 281/2003

- **Contact:** *Mme Eleonora Di Nicolantonio*
(Tél.: +32 2 546 9454 – e-mail: eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int)

*

* *

7. ASSURANCE

- ***Responsabilité civile / véhicules***

- **Rapporteur:** M. LEVAUX (Employeurs – F)

- **Référence:** COM(2002) 244 final – 2002/0214 COD – CESE 287/2003

- **Contact:** *M. João Pereira dos Santos*
(Tél.: +32 2 546 9245 – e-mail: joao.pereiradossantos@esc.eu.int)

- ***Assurance / Transport aérien***

- **Rapporteur:** M. SANTILLÁN CABEZA (Salariés – E)
- **Référence:** COM(2002) 521 final – 2002/0234 COD – CESE 280/2003
- **Contact:** *M. Luis Lobo*
(Tél.: +32 2 546 9717 – e-mail: luis.lobo@esc.eu.int)

*

* *

8. **ÉDUCATION**

- ***ERASMUS World 2004-2008***

- **Rapporteur:** M. RODRÍGUEZ GARCÍA CARO (Employeurs – E)
- **Référence:** COM(2002) 401 final – CESE 285/2003
- **Points clés:** Le Comité accueille favorablement la proposition à l'examen.

Selon le Comité, la mobilité des étudiants vers les établissements d'enseignement supérieur européens dépasse le cadre d'un simple processus de transmission et de réception de connaissances dans des domaines plus ou moins nouveaux et fondamentaux. Cette mobilité apporte également une dimension humaine aux connaissances, aux échanges et à la cohabitation qui, au fil du temps, peuvent donner d'excellents résultats en termes de compréhension et de confiance entre les pays tiers dont proviennent les étudiants, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part.

Les mesures de soutien au "rapatriement des cerveaux" jouent un rôle important pour empêcher l'appauvrissement culturel et professionnel de pays pour lesquels il importe de pouvoir compter sur un capital humain mieux formé.

Les établissements d'enseignement supérieur devraient avoir toute latitude pour définir les masters conformément aux critères qu'ils jugent opportuns. Toutefois, le Comité signale qu'il est nécessaire de préserver la richesse linguistique de l'Union et dans la mesure du possible de ne pas céder à la tendance de simplification linguistique sous prétexte d'efficacité.

Dans ses avis, le Comité n'a eu de cesse d'exprimer sa volonté d'encourager l'intégration des personnes handicapées. Dans ce sens, il invite la Commission, le Conseil et le Parlement européen à prévoir dans le cadre du programme en question des ressources financières permettant de poursuivre cet objectif.

- **Contact:** *M. Alan Hick*
(Tél.: +32 2 546 9302 – e-mail: alan.hick@esc.eu.int)

*

* *

9. **DROITS DES CITOYENS - JUSTICE**

- ***Indemnisation des victimes de la criminalité***

- **Rapporteur:** M. KORYFIDIS (Salariés – EL)
- **Référence:** COM(2002) 562 final – 2002/0247 CNS – CESE 286/2003
- **Points clés:** Le Comité approuve le projet de directive, dans ses grandes lignes.

Le Comité estime cependant que la directive devrait notamment inclure les dispositions suivantes:

- une définition des infractions telle qu'elle couvre les actes dirigés non seulement contre la vie, la santé ou l'intégrité corporelle d'autrui mais aussi contre sa santé et son intégrité psychiques;
- une détermination minutieuse des compétences des autorités chargées de l'assistance et des autorités de décision, doublée d'une simplification des procédures régissant leur coopération mutuelle, de manière à réduire le poids de la bureaucratie et à faciliter l'exercice par les citoyens des États membres des droits prévus que la directive leur accorde;
- un renforcement des possibilités de percevoir un acompte dont dispose la victime.

- **Contact:** *Mme Susanne Johansson*
(Tél.: +32 2 546 9619 – e-mail: susanne.johansson@esc.eu.int)

*

* *

10. ÉNERGIE

- ***Cogénération***

- ***Rapporteur:*** M. BUFFETAUT (Employeurs – F)

- ***Référence:*** COM(2002) 415 final – 2002/0185 COD – CESE 279/2003

- ***Contact:*** *M. Siegfried Jantscher*

- (Tél.: +32 2 546 8287 – e-mail: siegfried.jantscher@esc.eu.int)*
